

Colloque International ePrep 2008

Supélec, Campus de Gif -sur-Yvette – 16-17 mai 2008

Session 2

**De L'usage des ressources partagées
sur le Web sans pillage ni plagiat**

contribution de : ***Bernard Lang***
Inria - AFUL

De L'usage des ressources partagées sur le Web sans pillage

- De quoi parlons-nous
 - Du **Web** : le reste n'est pas nouveau
 - Du **partage** :
 - Partager **les** ressources – lesquelles ?
 - Partager **ses** ressources
 - Organiser le partage
 - Création partagée
 - **Pillage** et **plagiat** : références au droit d'auteur
 - Pillage : droit patrimonial
 - Plagiat : droit moral

Le Web

- Veut-on vraiment parler du Web ?
- Pas vraiment : HTTP, FTP, Newsgroup, ...
- En fait : **Numérisation + Internet**
- **1450 : l' imprimerie** un -> tous cher
- **1993 : l' Internet** tous -> tous gratuit
- **2 révolutions**
dans les usages **de l' immatériel**

Le Partage

- Un longue tradition : sciences, cultures, ...
- Fondement du développement
- Aujourd'hui
 - Facile et sans coût
 - Est-ce légitime ? Est-ce licite ? Qui décide ?
- Revenir aux fondement du droit d'auteur
 - Œuvre = extension de l'auteur
 - Encourager la création / protéger l'investissement

Droit d'auteur

- Droit exclusif du seul fait de la création
- Non soumis à déclaration
- Usage sans permission = contrefaçon
- Le partage doit être **explicitement permis** pour être possible => contrainte
 - Contrainte sur les utilisateurs
 - Contrainte sur les auteurs
 - qui souhaitent partager leurs créations

La Révolution

- L'imprimerie a créé le droit d'auteur
... plus précisément le droit patrimonial
- L'Internet le changera nécessairement
et le change déjà
- Changements
 - Institutionnels (industries culturelles)
 - Sociétaux (pratiques du public)
- Le droit moral préexistait à l'imprimerie et survivra, mais sera transformé

Changement Institutionnels

- Modification du droit patrimonial
reproduction, représentation, **mise à disposition**
- Mesures techniques de protection
- **Durée des droits**
affecte le **domaine public**
et donc le **partage**
- *La longue traîne ... ?*

Changement sociétaux

- **La création partagée et l' accès ouvert**
 - Permis par la « **gratuité** »
 - Contrôlé par des **licences** :
libres, copyleft, creative commons
- Web 2.0 – bases de ressources partagées
- Réseaux de partage (licites ou non)
- Nouveaux modèles économique (exploitation?)
pub, services – impact indirect sur la nature du droit
- Mais est-ce si nouveau ?

Droit moral et autres fondements

- Droit Moral
 - Paternité, intégrité, divulgation, retrait
 - Inaliénable et perpétuel
- Conflit avec la création partagée
 - Devenue pourtant incontournable
- Non déclaration
 - N'a plus de justification
 - Source de problèmes :
 - protection des oeuvres – oeuvres orphelines

Post Scriptum

*Ajouté après la conférence : **Aide-toi, le ciel t'aidera***

- La situation juridique est complexe et décourageante en ce qui concerne l'accès aux ressources.
- Les choses peuvent changer
- Elles ne changeront que si vous y contribuez par votre action, par la création de ressources partagées et partageables, documents, archives de toutes natures.
- Il faut faire évoluer les pratiques et rééquilibrer les rapports de force.